

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE DE LA RIVE DROITE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Une fois n'est pas coutume et en concertation avec les autres associations membres du PLR-Rive droite, le groupe PLR-Vernier vous propose de dépasser les strictes frontières communales pour faire corps avec l'ensemble des communes de la Rive droite, afin de réagir à la volonté des autorités cantonales d'implanter ou de développer de ce côté du lac et du Rhône plusieurs projets urbanistiques et industriels, générateurs de nouvelles nuisances.

Si la proximité de l'aéroport et de l'autoroute est assurément pratique pour partir rapidement en vacances, si une gare du LémanExpress est un atout pour se déplacer facilement à travers le Canton, cela ne compense de loin pas les diverses nuisances qui en résultent, qu'elles soient sonores, visuelles ou limitant les relations inter-quartiers. Vernier ne le sait que trop bien, à l'image des nombreux camions se rendant dans les diverses zones industrielles ou des citernes des pétroliers, implantées pour des raisons historiques vers l'aéroport.

Ainsi, sans être exhaustifs, on peut citer les infrastructures suivantes, réalisées ou à venir :

- l'autoroute de contournement, et les nouvelles bretelles d'accès (dont celle pour la Zimeysaver) ;
- la voie ferrée et le projet de boucle entre Cornavin et l'aéroport via les Nations (projet qui, de plus, n'améliore en rien les relations ferroviaires de notre ville de 37 000 habitants avec le reste de la Suisse) ;
- l'Aéroport international de Genève et le nouveau plan PSIA ;
- les réservoirs d'hydrocarbures de Vernier ;
- l'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) et le projet de décharge de type A, à Bellevue ;
- la nouvelle décharge de mâchefers (dont les trois sites à l'étude se situent tous sur la Rive droite) ;
- la relocalisation du recyclage des déchets inertes issus de démolitions et de chantiers de voirie (que la FTI souhaite implanter à Vernier, selon les communications données par notre Conseil administratif) ;
- le projet de déplacer les barges industrielles dans un nouveau port situé au Vengeron ;

De façon quasi unanime à chaque fois, et cela depuis longtemps, les élus de Vernier ont pris l'habitude de manifester leur ras-le-bol que notre commune soit le lieu privilégié par l'État pour y placer dépôts divers, industrie polluante et autres infrastructures que les autres communes ne sauraient accueillir sur leur sol. À la longue, le Canton en tient enfin compte... dans le sens qu'il regarde ailleurs. Mais, sauf rares exceptions, toujours du même côté du Canton. Certes, Vernier n'est plus directement concernée la plupart du temps, mais elle en subira les impacts de façon indirecte à coup sûr.

Ainsi, partant du constat que la Rive droite a déjà été suffisamment sacrifiée en accueillant une forte majorité des infrastructures cantonales, sources de nuisances, et qu'une réflexion générale doit être initiée pour tout nouveau projet industriel ou générateur de nuisances pour la population vivant à proximité, pour développer des options alternatives crédibles pour réaliser ces infrastructures sur d'autres lieux,

le Conseil municipal de Vernier déclare :

- 1 être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Vernier - Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;
- 2 inciter le Conseil administratif de Vernier à se mettre en relation avec ses homologues des communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel et autre infrastructure génératrice de nuisances supplémentaires qui seraient implantés dans l'une ou l'autre des dites communes ;
- 3 souhaiter que l'ensemble du territoire cantonal soit analysé lors des études d'implémentation de telles infrastructures et pas seulement les communes de la Rive droite ;
- 4 prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au Conseil d'État et au Grand Conseil, et d'en donner connaissance pour information à l'ACG.

Gilles-Olivier BRON, Diane GRABER, Rinor METUSHI
Conseillers municipaux

Vernier, le 24 janvier 2023